

Eutelsat Communications, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2007

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels et rapport des commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du président

Eutelsat Communications, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2007

Rapport général des commissaires aux comptes
sur les comptes annuels

MAZARS & GUERARD

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Eutelsat Communications, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2007

Rapport général des commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale et vos statuts, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 juin 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société Eutelsat Communications, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

II. Justification des appréciations

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

- Votre société comptabilise des provisions pour dépréciation des titres de participation selon les modalités décrites dans la note 2.2 de l'annexe. Nous avons procédé à l'appréciation des approches retenues par votre société, sur la base des éléments disponibles à ce jour et mis en œuvre des tests pour vérifier l'application de ces méthodes. Dans le cadre de nos appréciations, nous nous sommes assurés du caractère raisonnable de ces appréciations.
- La note 3.1 de l'annexe expose les règles et méthodes comptables relatives à la comptabilisation des opérations de distribution de primes d'émission intervenues sur l'exercice. Dans le cadre de notre appréciation des règles et principes comptables suivis par votre société, nous avons vérifié le caractère approprié des méthodes comptables utilisées et des informations fournies dans les notes de l'annexe et nous nous sommes assurés de leur correcte application.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. Vérifications et informations spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, de la cessation ou du changement de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives à l'identité des détenteurs du capital vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 juillet 2007

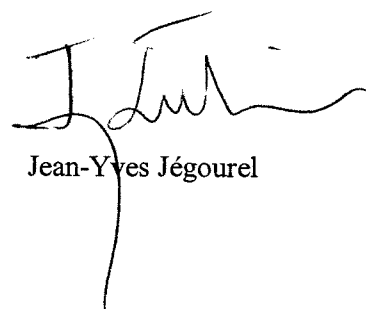
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
MAZARS



Isabelle Massa

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Yves Jégourel

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

SOMMAIRE DES COMPTES ANNUELS

Bilan 30 juin 2006 et 30 juin 2007.....	1
Compte de résultat pour les exercices clos au 30 juin 2006 et 30 juin 2007	3
Notes annexes aux comptes annuels	4

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

BILAN

(En milliers d'euros)	Note	30 juin	
		2006	2007
ACTIF			
<u>Actif à long terme</u>			
Immobilisations financières	3	2 675 879	2 482 917
Total de l'actif à long terme		2 675 879	2 482 917
<u>Actif circulant</u>			
Créances clients et comptes rattachés		797	1 084
Autres créances	5	849	80 408
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	6	31 182	19 171
Total de l'actif circulant		32 828	100 663
Comptes de régularisation.....	4	27 079	20 938
TOTAL ACTIF		2 735 786	2 604 518

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

BILAN

(En milliers d'euros)	Note	30 juin	
		2006	2007
PASSIF			
Capital social (217 401 082 actions ordinaires d'un nominal de € 1 par action au 30 juin 2007)		215 693	217 401
Primes liées au capital.....		907 486	776 135
Réserve légale		79	79
Report à nouveau		(13 218)	1
Résultat de l'exercice		(3 236)	(20 081)
Total des capitaux propres	7	1 106 804	973 535
Provisions pour risques.....		-	-
Provisions pour charges		-	238
Total des provisions pour risques et charges		-	238
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	8	1 617 087	1 625 430
Emprunts et dettes financières divers.....		7 846	-
Total des dettes financières.....		1 624 933	1 625 430
Dettes fournisseurs et comptes rattachés.....		2 424	3 974
Dettes fiscales et sociales	9	1 625	1 338
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés.....		-	-
Autres dettes		-	3
Total des dettes d'exploitation		4 049	5 315
Comptes de régularisation		-	-
TOTAL PASSIF		2 735 786	2 604 518

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

COMPTE DE RESULTAT

(En milliers d'euros)	Note	Exercice de douze mois clos au 30 juin 2006	Exercice de douze mois clos au 30 juin 2007
Chiffre d'affaires		1 198	1 422
Production immobilisée		-	-
Subventions d'exploitation		-	-
Reprise de provisions et transferts de charges		19 240	-
Autres produits.....		-	-
Total des produits d'exploitation		20 438	1 422
Achats de marchandises et variations de stocks.....		-	-
Autres achats et charges externes		21 385	11 126
Impôts, taxes et versements assimilés.....		3	23
Salaires et traitements	10	1 357	1 106
Charges sociales.....		422	499
Dotations aux amortissements et aux provisions		90	2 749
Autres charges		-	700
Total des charges d'exploitation		23 258	16 204
Résultat d'exploitation		(2 820)	(14 782)
Produits financiers		1 702	61 042
Charges financières.....		2 130	66 487
Résultat financier	11	(428)	(5 444)
Produits exceptionnels		209	100
Charges exceptionnelles		197	34
Résultat exceptionnel.....	12	12	66
Participation des salariés.....		-	-
Impôts sur les bénéfices.....		-	(79)
RESULTAT NET.....		(3 236)	(20 081)

Les notes annexes font partie intégrante des comptes annuels.

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 1 : PRÉSENTATION GÉNÉRALE

1.1 – Description de l'activité

Eutelsat Communications S.A. ("la Société") a pour vocation la détention de participations, à ce titre elle est la société mère du groupe Eutelsat Communications ("le Groupe"), et la réalisation de prestation de services à destination de ses participations.

L'exercice fiscal de la Société a une durée de 12 mois clos au 30 juin.

1.2 – Faits caractéristiques de l'exercice

Les opérations de simplification du Groupe, initiées sur l'exercice précédent, se sont poursuivies au cours de l'exercice, comme indiqué ci-dessous :

- Fusion en date du 18 juillet 2006 entre les sociétés SatBirds Finance (société absorbante) et SatBirds Capital Participation (société absorbée), Eutelsat Communications devenant à la suite de cette opération actionnaire direct de SatBirds Finance.
- Corrélativement à la fusion indiquée ci-dessus, remboursement par la société SatBirds Finance des emprunts obligataires initialement contractés par SatBirds Capital Participation, et paiement des intérêts échus à la date de remboursement (cf. Note 3.2).
- Dissolution de la société SatBirds Capital dans laquelle Eutelsat Communications était associée unique en date du 31 août 2006. Les titres détenus par Eutelsat Communications ont été annulés.
- Transmission universelle de patrimoine (TUP) de la société Eutelsat Finance en faveur de son associé unique Eutelsat Communications en date du 10 octobre 2006, dégageant un mali de confusion de € 18,8 milliers comptabilisé en résultat financier.
- Fusion en date du 31 mai 2007 entre les sociétés Eutelsat Communications Finance (société absorbante) dont Eutelsat Communications est l'associé unique, et la société de droit luxembourgeois SatBirds Finance (société absorbée).
- Cession à Eutelsat Communications Finance en date du 14 juin 2007 par Eutelsat Communications de l'Intercompany Loan Facilities Agreement entre Eutelsat Communications et SatBirds 2 et, par conséquent, cession à Eutelsat Communications Finance de la créance détenue par Eutelsat Communications sur SatBirds 2 suite au remboursement anticipé par SatBirds 2 du prêt après prise en compte des intérêts et pénalités de remboursement anticipé.
- Augmentation de capital chez Eutelsat Communications Finance en date du 15 juin 2007 souscrite intégralement par Eutelsat Communications par compensation entière de sa créance (cf. Note 3.1).

NOTE 2 : PRINCIPES COMPTABLES SIGNIFICATIFS

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

2.1 – Base de présentation comptable

Les comptes au 30 juin 2007 sont établis en conformité avec les dispositions du Code de commerce (articles L123-12 à L123-28) et du règlement 99-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC).

Les conventions ci-après ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux règles de base suivantes :

- continuité de l'exploitation,
- indépendance des exercices,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Il n'y a pas eu de changements de méthodes comptables au cours de l'exercice.

La monnaie de présentation des comptes de la Société est en milliers d'euros.

2.2 – Recours à des estimations

La préparation des comptes annuels requiert de la part de la Direction l'utilisation d'estimations et d'hypothèses susceptibles d'impacter les montants qui figurent dans ces états financiers et les notes qui les accompagnent. Les estimations et hypothèses portent en particulier sur les provisions pour risques et charges, sur les provisions pour créances douteuses, sur la juste valeur des instruments financiers, et sur les valeurs d'usage des titres de participations et autres titres immobilisés. Les montants réels peuvent différer de ces estimations.

2.3 – Immobilisations financières

Les titres de participations sont inscrits au bilan à leur valeur d'acquisition hors frais accessoires.

Une provision pour dépréciation des titres est constatée si la valeur d'acquisition est supérieure à la valeur d'utilité, appréciée par la Direction de la Société sur la base de différents critères tels que la valeur de marché, les perspectives de développement et de rentabilité, et les capitaux propres, en prenant en compte la nature spécifique de chaque participation.

2.4 – Disponibilités et valeurs mobilières de placement

Les disponibilités comprennent les comptes de caisse, les soldes bancaires disponibles et les certificats de dépôt à échéance de moins de trois mois à l'origine.

2.5 – Créances et dettes

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances sont, le cas échéant, dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles seraient susceptibles de donner lieu.

2.6 – Charges à répartir sur frais d'émission d'emprunt

Les frais d'émission d'emprunts sont répartis sur la durée de l'emprunt.

2.7 – Capitaux propres

Les frais externes directement liés aux augmentations de capital, réduction de capital, rachat d'actions pour réduction de capital sont imputés sur la prime d'émission et d'apport, nets d'impôt lorsqu'une économie d'impôt est générée.

En application de la loi française, Eutelsat Communications S.A. doit légalement affecter 5% de son résultat net annuel (après déduction des reports à nouveau déficitaires s'il y en a) à une réserve légale. Cette contribution minimum n'est plus obligatoire dès lors que la réserve légale représente au moins 10% du capital social. La réserve légale ne peut être distribuée que lors de la liquidation de la société. Au 30 juin 2007, la réserve légale se monte à € 79 milliers.

2.8 – Provisions

Une provision est un élément du patrimoine ayant une valeur économique négative pour la société, c'est-à-dire une obligation de l'entreprise à l'égard d'un tiers dont il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci et dont l'échéance ou le montant n'est pas fixé de façon précise.

Le montant comptabilisé en provision représente la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation actuelle à la date de clôture.

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 3 : IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin	
	2006	2007
Participations.....	2 660 424	2 481 329
Autres titres immobilisés.....	13 983	142
Prêts et autres immobilisations financières	1 472	1 446
Total des valeurs brutes	2 675 879	2 482 917
Moins : provisions	-	-
Total des valeurs nettes.....	2 675 879	2 482 917

Les variations des valeurs nettes comptables entre l'ouverture et la clôture sont les suivantes (en milliers d'euros) :

	Autres participations	Autres titres immobilisés	Prêts et autres immobilisations financières	Total
Valeurs nettes au 1 ^{er} juillet 2006.....	2 660 424	13 983	1 472	2 675 879
Acquisitions	22 594	101	-	22 695
Réévaluation	-	-	-	-
Remboursement d'apport et sorties	201 689	13 942	26	215 657
Dotations aux amortissements et provisions	-	-	-	-
Valeurs nettes au 30 juin 2007	2 481 329	142	1 446	2 482 917

3.1 – Participations

Le poste « Participations » comprend les actions Eutelsat Communications Finance :

- 500 000 actions de la société Eutelsat Communications Finance pour un montant de € 2 481 324 395 dont :
 - 3 700 actions souscrites à la création de la société,
 - 100 000 actions souscrites lors de l'augmentation en numéraire intervenue le 19 juin 2006.
 - 252 544 actions reçues dans le cadre de la fusion entre SatBirds Finance et Eutelsat Communications Finance

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

- La prime d'émission distribuée à la suite de la décision du 4 octobre 2006 de l'Associé Unique par Eutelsat Communications Finance à Eutelsat Communications pour un montant de € 58,7 millions a été considérée comme un remboursement d'apport et portée en diminution de la valeur des titres Eutelsat Communications Finance.
- 143 756 actions reçues dans le cadre de l'augmentation de capital du 15 juin 2007 souscrite par compensation de créance.
- La prime d'émission distribuée à la suite de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2006 par SatBirds Finance à Eutelsat Communications pour un montant de € 97,5 millions a été considérée comme un remboursement d'apport et portée en diminution des "Participations".
- La prime d'émission distribuée à la suite de l'Assemblée Générale du 25 septembre 2006 par SatBirds Finance à Eutelsat Finance pour un montant de € 45,5 millions a été considérée comme un remboursement d'apport et au travers de la dissolution dans Eutelsat Communications est venue réduire le poste "Participations".
- L'ensemble des opérations de distribution de primes d'émission a été qualifié comptablement de remboursement d'apport. Elles ont été comptabilisées en minoration de la valeur des titres dans la mesure où dès la mise en place de la structure juridique du Groupe, il a été prévu de comptabiliser la majeure partie des apports en prime d'émission afin de faciliter la remontée des liquidités vers la tête du Groupe, indépendamment de l'existence de bénéfice comptable distribuable dans les filiales du Groupe, par le biais de distribution de primes d'émission.

3.2 – Autres titres immobilisés :

Le Poste « Autres titres immobilisés » comprend les actions propres détenues au 30 juin 2007 dans le cadre d'un contrat de liquidité pour un montant de € 142 milliers correspondant à 7 912 actions.

La diminution de ce poste correspond au remboursement des emprunts obligataires.

3.3 – Prêts et autres immobilisations financières

Le Poste « Prêts et autres immobilisations financières » comprend le « compte espèces » lié au contrat de liquidité sur actions propres pour € 1 446 milliers.

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 4 : COMPTES DE REGULARISATION - ACTIF

Le poste "Comptes de régularisation – actif" s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin	
	2006	2007
Charges constatées d'avance.....	7 929	4 536
Charges à répartir sur plusieurs exercices et charges à étaler	19 150	16 402
Écarts de conversion actif	-	-
Total	27 079	20 938

Les charges constatées d'avance sont notamment liées au prix d'acquisition d'instrument de couverture (cf. Note 8) pour € 4 485 milliers. Le montant initial de € 7 846 milliers qui a été ramené à € 6 443 milliers en octobre 2006 suite à la fixation du prix définitif, fait l'objet d'un étalement sur la durée de vie de l'instrument de couverture.

Afin de tenir compte des instruments financiers vendus en cours d'année, une quote-part de ce coût d'acquisition a été passée directement en charges.

Les charges à répartir relatives aux frais d'émission d'emprunt d'un montant initial de € 19 240 milliers font l'objet d'un étalement sur 7 ans, correspondant à la durée de l'emprunt contracté en juin 2006. Le montant de charges à répartir s'élève à € 16 402 milliers au 30 juin 2007.

NOTE 5 : AUTRES CREANCES

Le poste « Autres créances » est composé principalement par de la TVA déductible pour un montant de € 691 milliers, et par des comptes courants débiteurs pour € 79 636 milliers.

Toutes les autres créances sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 6 : DISPONIBILITÉS ET VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les disponibilités et valeurs mobilières de placement s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin	
	2006	2007
Disponibilités	1 166	339
Rémunération contrat de liquidité	0	28
Certificats de dépôt (y compris intérêts courus).....	30 016	18 804
Total	31 182	19 171

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 7 : CAPITAUX PROPRES

7.1 – Tableau de variation des capitaux propres

En milliers d'euros	A nouveau	Mouvements sur capital		Affectation du résultat	Distribution de dividendes	Autres mouvements	Solde 30/06/2007
		augmentation	diminution				
Capital social	215 693	1 708					217 401
Prime d'émission	907 486	1 579			(116 476)	(16 454)	776 135
Réserve légale	79						79
Report à nouveau débiteur	(13 218)			(3 236)		16 454	-
Report à nouveau créditeur				3 236	1		1
Résultat 30/06/06	(3 236)						-
TOTAL	1 106 804	3 287	-	-	(116 475)	-	993 616
				Capitaux propres avant résultat			993 616
				Résultat de l'exercice			(20 081)
				Total Capitaux propres			973 535

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

7.2 – Capital social.

Au cours de l'exercice social, suite aux différentes levées de Bons de Souscription d'Actions (BSA) enregistrées, la Société a procédé à la création de 1 708 490 actions d'une valeur nominale de € 1.

Le calendrier des opérations a été le suivant :

- Octobre 2006, levée de BSA 2 par création de 4 250 actions
- Décembre 2006, levée de BSA1 par création de 266 929 actions
- Février 2007, levée de BSA 2 par création de 498 293 actions
- Mars 2007, levée de BSA 2 par création de 182 642 actions
- Avril 2007, levée de BSA 2 par création de 103 958 actions
- Mai 2007, levée de BSA 1 par création de 281 433 actions et levée de BSA2 par création de 343 705 actions
- Juin 2007, levée de BSA 2 par création de 27 280 actions

Le capital social est ainsi passé de € 215 692 592 à € 217 401 082.

Le capital social au 30 juin 2007 se décompose de la façon suivante :

	Nombre de titres				Valeur Nominale	
	Au début de l'exercice	Créés pendant l'exercice	Regroupés pendant l'exercice	A la clôture de l'exercice	Au début de l'exercice	A la clôture de l'exercice
Actions.....	215 692 592	1 708 490	-	217 401 082	1 €	1 €

7.3 – Autres titres donnant accès au capital

a) ABSA

Le 30 juin 2005, la collectivité des associés a délégué sa compétence au Président du Conseil d'Administration à l'effet de procéder à une ou plusieurs émissions d'actions à bons de souscription d'actions (ABSA) réservées aux cadres et mandataires sociaux du Groupe dans la limite d'un montant nominal maximal d'augmentation de capital, immédiatement ou à terme, de € 6 660 milliers, sous réserve de l'autorisation préalable du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration, dans ses délibérations du 15 juillet 2005, a autorisé le Président à procéder à l'émission de 835 200 ABSA 1 et 882 380 ABSA 2 présentant les caractéristiques suivantes :

- ABSA1 : prix unitaire de € 1,378

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

- ABSA2 : prix unitaire de € 1,54
- 2,7 BSA par ABSA
- Chaque BSA donnant le droit de souscrire à 1 action de la Société

Ces instruments ont intégralement été libérés en numéraire et la différence entre le prix de souscription unitaire des ABSA et la valeur nominale des titres a été comptabilisée en prime d'émission.

Les BSA ont été détachés des actions dès l'émission des ABSA.

En raison du regroupement d'actions décidé par l'Assemblée Générale du 31 août 2005, les caractéristiques des BSA ont été modifiées :

- deux BSA sont nécessaires pour souscrire 1 action de la Société
- le prix de souscription unitaire est de deux euros.

Suite à la décision prise par l'Assemblée Générale Mixte du 10 novembre 2006 d'effectuer une distribution par prélèvement sur le poste « Primes d'émission » et conformément aux dispositions légales en vigueur de protection de bénéficiaires de bons de souscriptions d'actions, le Conseil d'Administration du 10 novembre 2006 a décidé de procéder à un nouvel ajustement de la parité de conversion et du prix d'exercice par action :

- deux BSA permettent maintenant de souscrire 1,03951 action de la Société
- le prix de souscription unitaire est de € 1,9240.

Le tableau ci-dessous récapitule l'évolution des BSA :

<i>Type</i>	BSA émis	BSA exercés	Actions émises	BSA Non encore exercés	Date d'expiration des BSA
BSA 1	2 255 040	2 255 039	1 148 362	1	31/03/2008
BSA 2	2 382 426	2 232 412	1 160 128	150 014	02/08/2015
Total	4 637 466	4 487 451	2 308 490		

En cas d'exercice des 150 014 BSA 2 et de l'unique BSA 1 toujours en circulation à la clôture, l'augmentation de capital qui en résulterait serait de € 78 milliers.

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

b) Attribution gratuite d'actions

- Dans le cadre de son introduction en bourse le 2 décembre 2005, une attribution gratuite d'actions a été proposée aux salariés du Groupe à raison de 341 actions par bénéficiaire, le nombre de bénéficiaires ayant été fixé à 439, s'agissant de tout salarié non actionnaire de la société au 29 novembre 2005. La période d'acquisition définitive des actions a été fixée à 2 ans à compter de cette date et implique une condition de présence. Les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de 2 ans à compter de la date effective d'acquisition.

- D'autre part, une attribution gratuite d'actions a été proposée aux salariés du Groupe par une décision du Conseil d'Administration du 10 mai 2007. L'offre porte sur 181 825 actions à créer, la période d'acquisition définitive des actions a été fixée à deux ans, implique une condition de présence sur cette période et les bénéficiaires doivent en outre conserver ces actions pendant une durée de deux ans à compter de la date effective d'acquisition.

7.4 – Prime d'émission

Le compte de prime d'émission a été réduit de € 116 476 milliers suite à la décision de l'Assemblée Générale du 10 novembre 2006 d'effectuer une distribution par prélèvement sur ce poste de 0,54 € par action. Préalablement à cette distribution, le report à nouveau débiteur de € 16 454 milliers avait été imputé sur la prime d'émission.

A l'inverse, ce poste a été augmenté de € 1 579 milliers suite aux levées de BSA.

NOTE 8 : ENDETTEMENT

Les emprunts et dettes auprès des établissements de crédits sont libellés en euro pour une durée de sept ans remboursables in fine et s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin	
	2006	2007
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à un an au plus.....	-	-
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit à plus de 5 ans.....	1 615 000	1 615 000
Intérêts courus.....	2 087	10 430
Total	1 617 087	1 625 430

Le 19 juin 2006, la Société a procédé au refinancement de la dette contractée sur l'exercice précédent par la filiale SatBirds Finance qui a été ainsi remboursée et remplacée par deux nouvelles lignes de crédit « Term Loan » et « Revolving Credit Loans » non garanties par des sûretés réelles. Les principales caractéristiques sont les suivantes :

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Les lignes de crédit comportent des clauses restrictives (sous réserve d'exceptions usuelles contenues dans les contrats de prêts) limitant la capacité des sociétés du Groupe, notamment à :

- consentir des sûretés ;
- contracter des dettes supplémentaires ;
- consentir des prêts et réaliser des investissements ;
- s'engager dans des fusions, des acquisitions, des ventes d'actifs et des opérations de crédit-bail (à l'exception de celles réalisées à l'intérieur du groupe et expressément prévues dans le contrat de prêt) ;
- modifier la nature de l'activité de la société et de ses filiales.

Le contrat prévoit la possibilité pour chaque prêteur partie au contrat de demander le remboursement anticipé de l'intégralité des sommes dues en cas de changement du contrôle de la société et de Eutelsat S.A. ou en cas d'actions de concert.

La Société doit par ailleurs détenir, directement ou indirectement, pendant toute la durée d'emprunt 95% du capital et des droits de vote d'Eutelsat S.A..

Le contrat comporte un engagement de conserver des polices d'assurance lancement plus un an pour tout satellite localisé à 13°Est et, pour tout satellite localisé à une autre position orbitale, avec, l'engagement de ne pas avoir plus d'un seul satellite qui ne soit pas couvert par une police d'assurance lancement.

Par ailleurs, les lignes de crédit sont assorties des clauses de covenants suivants, calculés sur la base des comptes consolidés du groupe présentés en norme IFRS :

« Leverage Ratio » : dette nette consolidée/EBITDA consolidé inférieur ou égal à un certain seuil pour les périodes semestrielles et annuelles définies au contrat et dont la première était le 30 juin 2006.

« Interest Cover Ratio » : EBITDA consolidé/intérêts payables (dus et échus) supérieur ou égal à 2,75 (si Leverage Ratio supérieur à 3,5).

Par ailleurs, une couverture de taux sur les intérêts dus est exigée pour une période de trois ans au moins, sur au moins 50% du montant utilisé sur ligne de crédit Term Loan.

A cet effet, le 19 juin 2006, la filiale SatBirds Finance a cédé à la Société la couverture de taux mise en place au titre du précédent emprunt (cf. Note 4).

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 9 : DETTES FISCALES ET SOCIALES

Les dettes fiscales et sociales s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	30 juin	
	2006	2007
État : charges à payer.....	3	4
TVA collectée.....	131	177
Personnel : charges à payer	1 110	856
Charges sociales à payer.....	381	301
	1 625	1 338

Toutes les dettes fiscales et sociales sont à échéance à moins d'un an.

NOTE 10 : REMUNERATION DES DIRIGEANTS

Afin de ne pas communiquer de rémunération individuelle, la rémunération versée au dirigeant ne peut être fournie.

NOTE 11 : RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'analyse comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos au 30 juin	
	2006	2007
Charges d'intérêts.....	(2 123)	(66 484)
Produits d'intérêts	607	5 877
Produits de participation.....	1 093	55 165
Pertes de change	(6)	(3)
Gains de change réalisés	1	-
	(428)	(5 444)

Les charges d'intérêt correspondent aux emprunts mis en place le 19 juin 2006 (cf. Note 8), net des produits d'intérêts sur les instruments de couverture. Les produits de participation correspondent principalement aux pénalités perçues lors des remboursements anticipés des prêts aux filiales et intérêts afférents intervenus au 15 juin 2007 (cf. Note 1.2).

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 12 : RÉSULTAT EXCEPTIONNEL

Le résultat exceptionnel se compose des éléments suivants :

(En milliers d'euros)

	Exercice clos au 30 juin	
	2006	2007
Valeur comptable des immobilisations financières cédées.....	(132)	
Mali de rachat des actions propres.....	(65)	(22)
Produits de cession des immobilisations financières	132	4
Boni de rachat des actions propres	77	97
Dotations aux provisions pour risques	-	(13)
	12	66

NOTE 13 : INTEGRATION FISCALE

Le 28 juin 2006, la Société a opté pour le régime d'intégration fiscale pour le groupe constitué d'elle-même et de sa filiale Eutelsat Communications Finance. L'option prend donc pleinement effet sur le présent exercice.

La convention d'intégration fiscale prévoit que les filiales supportent une charge d'impôt sur les sociétés, de contribution sociale et d'impôt forfaitaire annuel égal au montant qu'elles auraient supporté en l'absence du régime de groupe, étant entendu que les charges supplémentaires ou économies d'impôt résultant du régime du groupe restent intégralement à la charge ou au bénéfice de la société tête de groupe.

Au 30 juin 2007 Eutelsat Communications présente un déficit fiscal reportable de € 19,4 millions généré sur l'exercice et a constaté un impôt dû par Eutelsat Communications Finance d'un montant de € 79 milliers.

Pour mémoire, les déficits d'Eutelsat Communications antérieurs à l'intégration fiscale s'élèvent à € 43,3 millions.

A compter du 1er juillet 2007, le périmètre du Groupe d'intégration fiscale dont Eutelsat Communications est la société tête de Groupe sera élargi aux sous-filiales suivantes : WhiteBirds France SAS, SatBirds 2 SAS, Eutelsat SA et Eutelsat TV SAS.

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 14 : RISQUE DE MARCHE

La Société est exposée au risque de marché, notamment en ce qui concerne le risque de taux d'intérêts. La Direction gère activement ces expositions aux risques. Pour y faire face, la Société a recours à un certain nombre d'instruments financiers dérivés. L'objectif est de réduire, là où cela lui semble approprié, les fluctuations de revenus et de flux de trésorerie suite à des variations de taux d'intérêts. La politique de la société vise à recourir à des instruments financiers dérivés pour gérer ces expositions aux risques. La Société n'effectue aucune transaction financière présentant un risque qui ne puisse être quantifié lors de la conclusion, autrement dit, elle ne saurait vendre des actifs sans les posséder ou sans savoir si elle les possédera à l'avenir.

La Société gère son exposition aux variations de taux d'intérêts par une répartition de sa dette entre taux fixe et taux variable.

A la suite du refinancement intervenu au cours de l'exercice 2005/2006 de la dette relative à l'acquisition d'Eutelsat S.A., la Société a mis en place les instruments de couverture de taux suivants :

- un tunnel (un achat de cap et une vente de floor) jusqu'au 29 avril 2008 pour un montant notionnel de € 1 700 millions destinés à la couverture de la ligne de crédit in fine. Le montant notionnel de ce tunnel a été réduit le 12 avril 2007, passant de € 1 700 millions à € 1 615 millions afin de correspondre au montant exact du crédit. Cette vente partielle a généré une soulte de résiliation de € 1 275 milliers au profit d'Eutelsat Communications.

- à départ différé, pour deux ans supplémentaires (entre le 29 avril 2008 et le 29 avril 2010), une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant de € 850 millions et un rachat de cap pour un montant nominal pour € 850 millions, destinés à la couverture de la ligne de crédit in fine. La Société a procédé également en date du 12 avril 2007 à une vente partielle ramenant sur ces instruments le nominal de € 1 700 millions à € 1 615 millions (soit pour chacun d'entre eux, de € 850 millions à € 807,5 millions) et générant une soulte de résiliation de € 925 milliers également au profit de la Société.

Fin septembre 2006, une nouvelle couverture de taux à départ décalé (avril 2010 à juin 2013) a été conclue: une transaction de swap de taux payeur de fixe receveur de variable pour un montant de € 1 615 millions destinée à la couverture de la ligne de crédit à long terme in fine d'Eutelsat Communications.

Risque de contrepartie :

Le risque de contrepartie inclut le risque lié à l'émetteur de titres, le risque d'exécution sur produits financiers dérivés ou produits monétaires ainsi que le risque de crédit sur les liquidités et les placements à terme. La Société minimise son exposition au risque lié à l'émetteur et son exposition au risque d'exécution et de crédit en n'acquérant que des produits financiers auprès de banques et d'établissements financiers de premier rang. L'exposition à ces risques est étroitement surveillée et contenue dans des limites prédéterminées. La Société n'anticipe aucune perte qui résulterait de la défaillance de ses contreparties quant à leurs obligations prévues au contrat. Les risques qu'il encourt ne se concentrent ni sur le secteur financier, ni sur un pays donné.

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

Données chiffrées au 30 juin 2007 :

Le tableau ci-après présente les montants contractuels ou notionnels ainsi que les justes valeurs des instruments financiers dérivés au 30 juin 2007 analysés par type de contrat :

(En milliers d'euros)

<u>Instrument</u>	<u>Montants contractuels ou notionnels</u>	<u>Justes valeurs au 30 juin 2007</u>
Swap	807 500	21 427
Cap acheté.....	807 500	11 632
Tunnel	1 615 000	21 425
Swap	1 615 000	36 262
		<hr/>
		90 746

NOTE 15 : AUTRES ENGAGEMENTS

15.1 – Cautions, garanties données

Les dettes auprès d'établissements ont été contractées sans garanties réelles. Aux termes du contrat les garanties du prêteur se situent au moins au même rang que les autres créanciers détenant des dettes non garanties et non subordonnées (sauf créances privilégiées en application de la loi).

15.2 – Autres engagements donnés

Conformément aux contrats d'emprunt tels que mentionnés dans la Note 8, Eutelsat Communications s'est engagé à faire ou à ne pas faire certaines actions.

Cet engagement n'est pas chiffrable.

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 16 : TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

Les parties liées sont définies comme étant tout tiers ayant un lien capitalistique direct ou indirect avec Eutelsat (filiales incluses).

Les créances et les dettes envers les parties liées comprises dans les actifs et passifs circulants au bilan aux 30 juin 2006 et 2007 s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Au 30 juin	
	2006	2007
Créances brutes (y compris factures à établir)	555 497	80 103
Dettes (y compris factures à recevoir)	8 116	686

Les actifs circulants comprennent les soldes clients, les comptes courants, les factures à émettre mais ne tiennent pas compte des provisions éventuelles pour dépréciation des créances clients.

Les transactions avec les parties liées comprises au compte de résultat pour les exercices clos aux 30 juin 2006 et 2007 s'analysent comme suit (en milliers d'euros) :

	Exercice clos au	
	30 juin 2006	30 juin 2007
Chiffre d'affaires	1 198	1 422
Charges d'exploitation	718	1 493
Résultat financier	1 299	55 441

Le chiffre d'affaires correspond aux prestations que la Société fournit aux sociétés du Groupe en matière de stratégie, politique industrielle et représentation.

EUTELSAT COMMUNICATIONS S.A.

NOTES ANNEXES AUX COMPTES ANNUELS

NOTE 17 : INFORMATIONS SUR LES FILIALES ET PARTICIPATIONS

Le tableau suivant présente la liste des filiales et participations d'Eutelsat Communications au 30 juin 2007 (en milliers d'euros) :

	<u>Période du dernier exercice clos</u>				
	<u>Capital</u>	<u>Capitaux propres autres que le capital au 30 juin (comptes locaux)</u>	<u>Quote-part du capital détenu (en %)</u>	<u>Chiffre d'affaires (comptes locaux)</u>	<u>Résultat net (comptes locaux)</u>
Eutelsat Communications Finance RCS n° 490416674 Paris Siège situé à Paris (exercice clos le 30/06/07)	5 000	2 975 558	100%	-	173

Le tableau suivant présente les informations agrégées sur toutes les filiales et participations d'Eutelsat Communications au 30 juin 2007 (en milliers d'euros) :

	<u>Valeur brute comptable des titres détenus</u>	<u>Provision pour dépréciation des titres</u>	<u>Prêts et avances accordés</u>	<u>Avals et cautions donnés</u>	<u>Dividendes encaissés</u>
Filiales et participations	2 481 326	-	5	-	-

NOTE 18 : EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE

Néant

Eutelsat Communications, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2007

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Eutelsat Communications, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

MAZARS & GUERARD

MAZARS
61, rue Henri Regnault
92400 Courbevoie
S.A. au capital de € 8.320.000

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

ERNST & YOUNG Audit

Faubourg de l'Arche
11, allée de l'Arche
92037 Paris-La Défense Cedex
S.A.S. à capital variable

Commissaire aux Comptes
Membre de la compagnie
régionale de Versailles

Eutelsat Communications, S.A.

Exercice clos le 30 juin 2007

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du conseil d'administration de la société Eutelsat Communications, pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société Eutelsat Communications et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 30 juin 2007.

Il appartient au président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Courbevoie et Paris-La Défense, le 26 juillet 2007

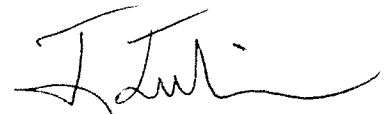
Les Commissaires aux Comptes

MAZARS & GUERARD
MAZARS



Isabelle Massa

ERNST & YOUNG Audit



Jean-Yves Jégourel